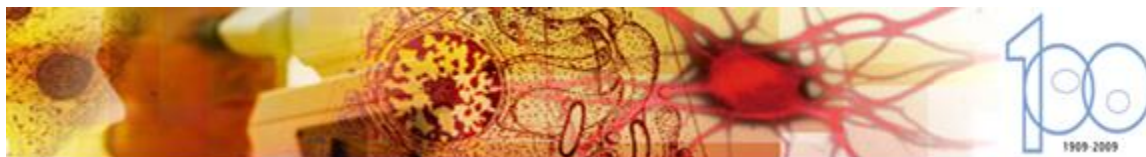


**HORAIRE ET PLAN DE COURS**  
**PBC 6046 – STAGE DE RECHERCHE DIRIGÉ PATHO. CELL. ET MOL. 1 – 4 CRÉDITS**  
Automne 2018

---



**AVIS :** Le Département de pathologie et biologie cellulaire se réserve le droit de modifier sans préavis l'horaire ci-joint.

**RESPONSABLE :** Le Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine.  
**Dre Dominique Trudel :** [dominique.trudel.1@umontreal.ca](mailto:dominique.trudel.1@umontreal.ca)

**PROFESSEURS :** Dr Louis Gaboury  
Dre Dominique Trudel

<b>HORAIRE :</b>	<p><b>Cours :</b> Les mercredis et les jeudis du 19 septembre au 28 novembre 2018, de 9h à 12h.</p> <p><b>Évaluation intra du cahier de laboratoire :</b> Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 12h.</p> <p><b>Évaluation finale du rapport de stage en laboratoire :</b> Le jeudi 29 novembre 2018, de 9h à 12h.</p>
------------------	---

**PROGRAMMES :** Microprogramme 2-512-6-0, option pathologie moléculaire et médecine personnalisée  
Maîtrise 2-512-1-0, option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

**TGDE :** Département de pathologie et biologie cellulaire (Katherine David poste : 6288)

Horaire révisé : juin 2018

## **DESCRIPTION DU COURS**

Le cours PBC 6046 est un cours de stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original. Il sera encadré par de professionnels qui travaillent dans les centres de recherches affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Permettre à l'étudiant de mettre en pratique les bases élémentaires de la biologie cellulaire et moléculaire apprises et intégrer les notions théoriques associées aux diverses méthodes d'analyse en histopathologie moléculaire.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Les objectifs spécifiques communs de ce cours de stage sont de :

1. Permettre à l'étudiant de réaliser une revue de littérature ciblée sur un projet ;
2. Exécuter des protocoles de pathologie moléculaire et en analyser les résultats ;
3. Communiquer et discuter des résultats de son projet.

## **ÉVALUATION**

Le cours sera évalué par une évaluation de mi-parcours du cahier de laboratoire d'une valeur de 25% et d'un rapport final de stage écrit de 5 pages comprenant : introduction, présentation des résultats, discussion, conclusion, bibliographie sommaire et iconographie; Maîtrise des techniques; présentation orale, d'une valeur de 75%. De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Les 60 heures de ce cours sont sous forme de tutorat et encadrement par le maître de stage. L'horaire est à confirmer avec le maître de stage.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- **Biologie Moléculaire de la Cellule**, éditions De Boeck, 2014
- **Human Molecular Genetics**, Tom Strachan and Andrew Read, 2010
- Autres références de lectures seront proposées

**HORAIRE ET PLAN DE COURS**  
**PBC 6046 – STAGE DE RECHERCHE DIRIGÉ PATHO. CELL. ET MOL. 1 – 4 CRÉDITS**  
 Automne 2018

<b>SEPTEMBRE 2018</b>				
Mercredi	19-09-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	20-09-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	26-09-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	27-09-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUMD.S.3.5046.2
<b>OCTOBRE 2018</b>				
Mercredi	03-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM D.S.3.5046.1
Jedi	04-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM D.16.5086
Mercredi	10-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	11-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	17-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
<b>Jedi</b>	<b>18-10-2018</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Évaluation intra du cahier de laboratoire</b>	<b>Labo : CR-CHUM R12.408</b>
Mercredi	31-10-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
<b>NOVEMBRE 2018</b>				
Jedi	01-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	07-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	08-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	14-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	15-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	21-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Jedi	22-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
Mercredi	28-11-2018	9h à 12h	Pratique au Labo	Labo : CR-CHUM R12.408
<b>Jedi</b>	<b>29-11-2018</b>	<b>9h à 12h</b>	<b>Évaluation finale du rapport de stage en laboratoire</b>	<b>Labo : CR-CHUM R12.408</b>

Notes : 1. Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le laboratoire de recherche.  
 2. La date de remise du rapport final de stage sera communiquée à la mi-session.

### Renseignements et directives

#### **Règlements des études de cycles supérieurs**

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web [www.integrite.umontreal.ca/](http://www.integrite.umontreal.ca/) et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagiat peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F\* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

#### **Outil pédagogique**

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

#### **StudiUM**

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

**HORAIRE ET PLAN DE COURS**  
**PBC 6046 – STAGE DE RECHERCHE DIRIGÉ PATHO. CELL. ET MOL. 1 – 4 CRÉDITS**  
Automne 2018

---

**Dates importantes**

- 19 septembre 2018 : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 9 novembre 2018 : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :  
<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

**Absence non justifiée**

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

**Services**

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant  
[www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/](http://www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/)

Centre de communication écrite  
[www.cce.umontreal.ca/](http://www.cce.umontreal.ca/)

Direction des bibliothèques  
[www.bib.umontreal.ca/a-propos](http://www.bib.umontreal.ca/a-propos)

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP  
Monsieur Pierre Cantin : 514-343-6111 poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : [www.bsesh.umontreal.ca](http://www.bsesh.umontreal.ca)

**Enregistrement du cours**

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.